



Driving Urban Transitions to a sustainable future

EUROPEAN PARTNERSHIP



Co-funded by
the European Union

DUT Call 2024

A funding opportunity for sustainable urban transitions

Circular Urban Economies



15-minute City



Positive Energy Districts



Co-funded by
the European Union



Modalités de participation : éligibilité, financements, processus de sélection

Nicolas Paulien (ANR)

Calendrier



Calendrier complet: <https://dutpartnership.eu/dut-call-2024/>

Une candidature en deux étapes

Niveau transnational (2 étapes)

Etape 1: Pre-proposal

Dépot d'une pre-proposition, incluant une description concise du projet et des partenaires. Si la pre-proposition est sélectionnée, le consortium sera invité à déposer une proposition finale.

Etape 2: Full proposal

Dépot d'une proposition finale, seulement si le consortium a été invité à participer à l'étape 2.

Niveau national/régional

- Tous les candidats devront respecter les critères d'éligibilités nationaux/régionaux.
- **Important! Certains financeurs demandent un dépôt du projet sur leur plateforme nationale (c'est le cas de l'ANR en étape 2)**

Qui peut candidater ?



Etablissements de recherche

universités, university colleges, organismes de recherche ou autres établissements ayant une activité de recherche



Autorités publiques

municipalités, services municipaux, administrations ou autorités publiques régionales ou locales, etc



Entreprises

et sociétés commerciales



Secteurs culturels et créatifs

Par exemple artistes and designers



Société civile

associations, organisations non gouvernementales, etc

IMPORTANT!

- toutes les agences de financement dans tous les pays ne peuvent pas financer tous les types d'organisation
- les types d'organisations qui peuvent être financées peuvent également différer selon les types de recherche, les « *Transition Pathways* » et même les sujets dans un pays ou une région. Lors de la constitution d'un consortium, tenez compte du tableau 1 de l'annexe A et des informations indiquées pour chaque pays dans l'annexe A.

Comment une autorité publique (collectivité territoriale, communauté, agglomération) peut-elle participer ?

Deux solutions existent pour qu'une ville/agglomération/communauté participe à l'appel :

1. En étant **moteur** et **actif** dans la construction du consortium
 2. En trouvant des **partenaires qui cherchent une ville** sur le sujet choisi
 3. Une ville peut participer en tant que Main Applicant, Co-Applicant et Co-operation Partner (selon les modalités spécifiques propres à chaque agences)
- Pour renforcer vos chances de trouver des partenaires : s'enregistrer sur la plateforme b2match <https://dut-call-2024.b2match.io/>

Règles spécifiques à l'ANR

L'ANR financera les partenaires français impliqués dans les projets sélectionnés, lui demandant une aide et réalisant la majeure partie de leurs activités en **travaux de recherche**.

L'aide demandée doit se conformer au **règlement financier de l'ANR** (cf. <https://anr.fr/fr/rf/>).

Conditions d'éligibilité spécifiques :

- **Types d'activité de recherche et d'innovation** : recherche fondamentale (stratégique) & recherche appliquée (approche orientée recherche principalement);
- **Entités éligibles** : les organismes publics de recherche tels que les Universités, les EPST, les EPIC, ainsi que les entités privées telles que les entreprises, les collectivités publiques, les ONG et les fondations peuvent être éligibles, **à condition qu'au moins un organisme public de recherche français soit impliqué dans le consortium;**
- Pas de financement de projets (ou activités de recherche) similaires à des projets déjà financés;

Règles spécifiques à l'ANR

Budget total ANR pour cet appel de 3 M€.

Objectif : financer entre 8 et 10 projets (l'ANR s'est positionnée sur l'ensemble des *Topics*).

Recommandations concernant la demande d'aide :

- L'ANR s'attend à une demande d'aide *typique* par projet située en 200 et 350 k€, en fonction de l'ambition du projet, du nombre de partenaires demandant une aide à l'ANR et si le coordinateur du projet est financé par l'ANR ;
- L'aide maximale qui peut être demandée à l'ANR par projet est fixée à 500 k€, dans des cas et parfaitement justifiés (par exemple, si un partenaire français est Main Applicant du projet) ;

Prendre contact avec l'ANR en cas de doute ou pour toute question:

Amina.GHORBEL@agencerecherche.fr/ Pascal.Bain@agencerecherche.fr

Budget de l'ADEME pour l'appel à projets (=montant total d'aides pouvant être attribuées) : *500k€ avec un montant d'aide max. par projet de 300k€*

Périmètre scientifique ciblé par l'ADEME : le projet doit correspondre à une des thématiques suivantes

- *15minC: Topics 2 et 3*
- *CUE: Topics 2 et 3*
- *PED: all Topics*

Financement

- L'ADEME financera les partenaires français impliqués dans les projets sélectionnés, la majeure partie de l'activité devant porter sur de **la recherche appliquée/industrielle ou du développement expérimental**.
- L'aide demandée doit se conformer au règlement financier de l'ADEME - voir les Règles Générales et les Aides à la connaissance sur <https://www.ademe.fr/nos-missions/financement/>
- **Entités éligibles** : organismes publics de recherche tels que les Universités, les EPST, les EPIC, entreprises (de PE à GE), collectivités, associations, ONGs

DUT